

COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2020 à 20h00

L'an deux mil vingt, le 02 juin, vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de M. Xavier LAMOTTE, Maire.

Présents : MM. LAMOTTE Xavier, TOURBET-LEROY Claude, PLEAU Patrick, BARRE Candice, CONDAMINET Daniel, COROUGE Nadine, LE GOURVENEK Audrey, GRIFFE Thomas, HAMEL Gilles, MOREAU Estelle, PRUDHOMME Cécile, RIVIERE Jacques,

Absent : MM. PICARD Denis, GALLET Kelly, MAUPETIT Cyril

Date de la convocation : 10 juin

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : Mme LE GOURVENEK Audrey

* * * * *

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 02 juin 2020, est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

n°1/16/06/2020 – VOTE des 3 TAXES pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti), et la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) pour l'année 2020, à savoir :

- | | |
|------------------------------|---------|
| ➤ Taxe foncière sur bâti | 10.91% |
| ➤ Taxe foncière sur non-bâti | 27.51% |
| ➤ C.F.E. | 16.74 % |

n° 2/16/06/2020 - TRANSFERT de l'EXCEDENT du BUDGET EAU au SYNDICAT de l'EAU S2E77

- **Vu** la délibération du conseil municipal n° 1/12/12/2019 du 12 décembre 2019 approuvant l'intégration de l'actif et du passif du service d'eau dans le budget principal ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal n° 2/16/06/2020 du 16 juin 2020 approuvant le budget primitif de la commune et reprenant les résultats de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du service d'eau communal
- **Vu** les résultats cumulés au 31/12/2019 du budget eau s'élevant à
 - Section de fonctionnement : 109 526.36 €
 - Section d'investissement : 44 142.65 €
- **Considérant** que les résultats du service communal d'eau qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie au « syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais » ;
- **Considérant** que le transfert des résultats budgétaires doit donner lieu à délibérations concordantes du « syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais » et de la commune concernée.
- **Considérant** que les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats budgétaires sont des opérations réelles donnant lieu à l'émission d'une pièce budgétaire (tires ou mandats) par l'ordonnateur de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du « service Eau » au S2E77;
- **DIT** que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de : 94 526.36 €
- **DIT** que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de : 44 142.65 €
- **AUTORISE** le Maire de la commune à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

n° 3/16/06/2020 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **VOTE** le budget primitif 2020 du budget de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement en dépenses comme en recettes : 957 221.81 €
- Section d'investissement en dépenses comme en recettes : 1 218 006.52 €

La séance est levée à 21h30

Fait à Fontaine-Fourches,
Le 17 juin 2020

Le Maire,
Xavier LAMOTTE